

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

17/04/2024

N° E24000067 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 17/04/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 10/04/2024, la lettre par laquelle Madame la Présidente de GRAND ANNECY AGGLOMERATION demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Thorens-Glières, commune de Fillière (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Jean-Paul BRON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Jean-Quentin DELVAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à Madame la Présidente de GRAND ANNECY AGGLOMERATION, à Monsieur Jean-Paul BRON et à Monsieur Jean-Quentin DELVAL.

Fait à Grenoble, le 17/04/2024

Le vice-président,



Stéphane WEGNER